

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 3 OCTOBRE 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE*Québec, le 3 octobre 2024*

Aujourd'hui, à onze heures trente, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 66 Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'inaptitude à subir leur procès

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.